

AVIS PUBLIC

ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance extraordinaire du 19 décembre 2024, l'ordonnance suivante:

2023-12, o. 003, édictant la gratuité des frais d'occupation, d'obstruction et de stationnement exigibles lors de l'émission des permis d'occupation temporaire du domaine public au 4677 rue Saint-Denis (lot 1 443 497) dans le cadre des travaux liés à la transformation du bâtiment où l'organisme à but non lucratif Plein Milieu a pignon sur rue et couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

et ce, en vertu du *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal—Exercice financier 2024 (2023-12)*.

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de sa publication.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 8 janvier 2025.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

ORDONNANCE

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), l'avis public ci-dessus a été publié le 8 janvier 2025 sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 8 janvier 2025.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko